

Rapport de gestion

Rapport du Conseil d'Administration

À l'Assemblée Générale Mixte du 26 avril 2023

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte, conformément au Code de commerce et aux dispositions de nos statuts pour vous demander de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Les convocations à la présente Assemblée Générale ont été régulièrement effectuées et les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été adressés ou ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

Le rapport que nous vous présentons intègre des références aux résultats consolidés et à l'activité des filiales.

Les Commissaires aux comptes vous donneront dans leurs rapports, toute information quant à la régularité et à la sincérité des comptes annuels et des comptes consolidés qui vous sont présentés.

De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui vous paraissent opportuns.

I – PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Conformément aux textes en vigueur, nous vous informons qu'aucun changement de méthode comptable n'est intervenu en 2022. Comme au 31 décembre 2021, les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2022 sont présentés conformément aux normes internationales d'informations financières (normes IFRS) publiées par l'International Accounting Standard Board (IASB) et approuvées par les autorités européennes. Les chiffres qui vous sont présentés dans le présent Rapport de gestion sont, sauf mention spécifique, en milliers d'euros.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 5 relative aux activités abandonnées, le résultat des entités dont l'activité a été abandonnée au cours des exercices précédents a été reclassé sur une ligne distincte du compte de résultat, les actifs et les passifs concernés ont fait l'objet de reclassement sur des lignes distinctes du bilan et le tableau des flux de trésorerie présente de manière distincte les flux de trésorerie au titre des activités maintenues et les flux de trésorerie des activités abandonnées.

Ces reclassements ont été opérés tant sur les données de la période que sur les données de la période comparative des états financiers et des notes de l'annexe des comptes.

II – LES FAITS MARQUANTS

Faits marquants

La période est marquée par :

- le lancement du projet stratégique « 1pacte » pour les années 2022 à 2025
- la signature d'un nouveau Crédit Syndiqué signé le 28 septembre 2022 par Mr.Bricolage SA et marquant un désendettement significatif du Groupe
- la refonte du schéma directeur des systèmes d'information du Groupe et la préparation du déploiement du nouvel outil de gestion en magasin, démarré dès janvier 2022 (45 magasins déployés au 31 décembre 2022)

- l'accélération et la modernisation de l'évolution du réseau :

- 11 nouveaux points de vente ont rejoint l'enseigne Mr.Bricolage (incluant 4 basculements Les Briconautes et 1 ralliement d'une enseigne concurrente) alors que 8 magasins sont sortis du réseau.
- Malgré un contexte économique anxiogène, le nouveau concept continue à être déployé au sein du réseau Mr.Bricolage avec 16 magasins déployés sur l'année 2022. À fin décembre 2022, il a été mis en place dans 73 magasins.
- L'enseigne Les Briconautes a ouvert 2 nouveaux points de vente en 2022 et a réalisé 4 basculements vers l'enseigne Mr.Bricolage. 9 magasins ont été fermés en 2022. Au cours de la même période, les affiliations à la centrale Le Club ont évolué (35 ouvertures contre 15 fermetures) : il s'agit principalement de magasins cherchant à développer une offre complémentaire dans le secteur du bricolage et du jardinage.

- le renforcement de la visibilité de l'offre digitale s'est poursuivi
- la poursuite des travaux des 3 comités Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE)

Impacts liés à la crise sanitaire et aux tensions sur le plan international

Le Groupe est impacté par le contexte économique actuel national (hausse des taux d'intérêt, inflation importante qui affecte le pouvoir d'achat des ménages français) et international (tensions très fortes sur le prix des matières premières et de l'énergie, évolution inconnue du conflit russo-ukrainien).

Les impacts précis restent cependant complexes à isoler.

- Pour rappel, les confinements successifs ont été plutôt favorables à l'activité du secteur du bricolage. Le marché a d'ailleurs été porteur sur le deuxième semestre 2022 versus un deuxième semestre 2021 en régression. Ainsi, l'année 2022 affiche un marché quasi stable mais en progression versus l'année 2019 (avant crise sanitaire) à +16,6 %. Cette évolution versus 2019 est d'ailleurs conforme à l'évolution constatée pour les magasins Mr.Bricolage en France.
- Les difficultés d'approvisionnement liées au contexte sanitaire et aux tensions sur le plan international ont conduit le Groupe à anticiper des achats au niveau des entrepôts afin d'atténuer au maximum les ruptures en magasin. Conjugué à un moindre écoulement lié à une baisse des engagements du réseau, ces achats ont eu pour effet d'augmenter de manière significative le niveau des stocks du Groupe en 2022.
- Le coût du fret international et l'évolution de la parité euro/dollar ont impacté significativement le prix de revient des produits importés.
- Le niveau de trésorerie, compte tenu d'un désendettement significatif sur la période, reste élevé.
- La crise sanitaire ne constitue pas pour le Groupe un indice de perte de valeur en tant que tel. Dans ce contexte, aucun indice de perte de valeur n'a été identifié au 31 décembre 2022.

III – LES CHIFFRES CONSOLIDÉS DE L'ANNÉE 2022

Les chiffres présentés en 2022, comme en 2021, sont établis en normes IFRS.

III.A. Le chiffre d'affaires consolidé

Activités (en millions d'euros)	2022	2021	2020	2019 Publié	2019 (1) Retraité
Services Aux Réseaux	306,5	302,7	274,6	213,9	265,3
- dont ventes de prestations	89,1	92,2	82,8	68,7	74,9
- dont ventes de marchandises	217,4	210,5	191,8	145,3	190,4
Commerces	-	-	-	33,2	-
TOTAL	306,5	302,7	274,6	247,1	265,3

(1) Les opérations intragroupes entre les activités maintenues et les activités abandonnées (ventes de marchandises et de prestations facturées par les entrepôts et la centrale de référencement aux magasins intégrés) ont été retraités pour 2019 à hauteur de 55300 milliers d'euros.

Le chiffre d'affaires consolidé 2022, constitué depuis 2020 uniquement de l'activité Services aux réseaux, s'élève à 306,5 M€, soit +1,3 % sur l'année. Cette augmentation s'explique essentiellement par :

- La hausse de +3,3 % des ventes de marchandises liée notamment à l'évolution des transactions e-commerce (hors click-and-collect), à la poursuite des changements de gammes et au contexte inflationniste.
- Le recul de -3,4 % des prestations de services lié à l'évolution du volume d'affaires et d'achat des magasins et à un mix produit moins favorable en 2022.

Le chiffre d'affaires réalisé hors de France, soit 17,1 millions d'euros, représente 5,6 % du chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2022.

III.B. Le résultat opérationnel

Résultat opérationnel des activités maintenues (en milliers d'euros)	2022	2021
Chiffre d'affaires	306 505	302 661
Marchandises et matières consommées	(183 195)	(177 481)
Charges externes	(47 593)	(45 449)
Charges de personnel	(40 064)	(36 363)
Impôts et taxes	(1 709)	(3 550)
Autres produits et charges opérationnels	1 523	(255)
EBITDA (1)	35 466	39 564
Amortissements et dépréciations	(6 189)	(8 432)
Résultat opérationnel courant (2)	29 277	31 132
Opérations non courantes (3)	(1 915)	0
Résultat opérationnel	27 362	31 132

(1) EBITDA = « Résultat opérationnel courant » + « Amortissements et dépréciations ».

(2) Résultat opérationnel courant = Résultat opérationnel hors opérations non courantes.

(3) Opérations non courantes = coûts correspondant aux coûts de déploiement de solutions informatiques engagés dans le cadre de la refonte totale des systèmes d'information du Groupe.

En conformité avec la Recommandation n°2013-03 émise par l'Autorité des Normes Comptables le 7 novembre 2013, relative au format des comptes consolidés des entreprises établis selon les normes comptables internationales, le Groupe présente en « Autres produits et charges opérationnels non courants » les produits et charges correspondants aux caractéristiques restrictives énumérées au paragraphe 4.5.4. de la Recommandation.

Après une année 2021 qualifiée d'exceptionnelle, le groupe Mr.Bricolage génère un EBITDA 2022 de 35,5 M€, soit une marge d'EBITDA de 11,6 %.

Le résultat opérationnel, à 27,4 M€, représente une marge opérationnelle de 8,9 %. Conformément à ses attentes dans le cadre de la mise en œuvre du plan 1Pacte, le Groupe a augmenté ses dépenses et ses investissements aux services de la compétitivité, de la RSE et plus généralement d'une stratégie de croissance durable. Le Groupe dégage une marge brute d'autofinancement de 33,1 M€ (contre 38,8 M€ en 2021), gage de son agilité dans un contexte d'incertitude économique.

Rapport de gestion

Rapport du Conseil d'Administration

À l'Assemblée Générale Mixte du 26 avril 2023

III.C. Le résultat net

Résultat net (en milliers d'euros)	2022	2021
Résultat opérationnel des activités maintenues	27 362	31 132
Résultat financier	(2 701)	(5 012)
Quote-part de résultat net des entreprises associées	2 179	3 067
Impôts sur les résultats (y compris CVAE)	(5 206)	539
Résultat après impôt des activités maintenues	21 634	29 726
Résultat net des activités abandonnées	1 096	4 246
Résultat de l'exercice	22 730	33 971

Le résultat financier s'établit à -2,7 millions d'euros à fin 2022. Il comprend principalement la charge d'intérêts sur emprunts relative, jusqu'au 27 septembre 2022, au Crédit Syndiqué signé en octobre 2019 puis, jusqu'à la fin de l'exercice, au nouveau Crédit Syndiqué signé le 28 septembre 2022. La variation s'explique principalement par la prise en charge en 2021 d'intérêts complémentaires tels que prévus dans le Contrat Syndiqué signé en 2019.

La quote-part de résultat net des entreprises associées s'élève à 2,2 millions d'euros contre 3.1 millions d'euro en 2021. Elle s'explique principalement par les performances de la filiale Prova opérant en Belgique.

Le résultat net des activités abandonnées (+1,1 million d'euros) correspond principalement à des reprises de provisions devenues sans objet.

Compte tenu d'une charge d'impôt de 5,2 millions d'euros, le résultat consolidé 2022 ressort à +22,7 millions d'euros (contre +34,0 millions d'euros en 2021).

III.D. Le bilan

Ce tableau de synthèse permet de situer les principaux actifs et dettes financières et la nature des relations entre la société mère et les principales filiales du Groupe.

Bilan consolidé (en milliers d'euros)	Société cotée	Autres sociétés	Total consolidé
Actifs immobilisés incorporels et corporels (y compris écarts d'acquisition et droits d'utilisation)	111 519	39 855	151 374
Endettement financier brut hors Groupe (incluant dettes locatives)	81 320	5 067	86 448
Trésorerie brute au bilan	45 248	5 900	51 148
Flux de trésorerie liés à l'activité	10 916	15 392	26 310
Dividendes versés dans l'exercice et revenant à la société cotée	-	8 895	8 895

III.D.1. À l'actif

Les actifs non courants (principalement les actifs immobilisés) sont en hausse passant de 175,9 millions d'euros à 177,3 millions d'euros à fin 2022. Cette variation s'explique principalement par l'accroissement de la valeur des participations mises en équivalence et par l'ajustement des impôts différés activés au titre des déficits reportables.

Les actifs courants (principalement stocks, créances et trésorerie) s'élèvent à 157,9 millions d'euros fin 2022 contre 214,9 millions d'euros fin 2021. Cette évolution provient principalement :

- d'une hausse des stocks nets de 2,1 millions d'euros en raison notamment d'achats anticipés pour atténuer le risque de rupture en magasin du fait des difficultés d'approvisionnement liées au contexte,
- d'une baisse des créances clients de 27,7 millions d'euros expliquée principalement par la baisse du montant des factures à établir aux fournisseurs référencés au titre des régularisations de l'année écoulée (contrairement à 2022, les acomptes facturés en 2021 aux fournisseurs référencés étaient insuffisants ce qui a entraîné la constatation, à fin 2021, de créances restant à facturer pour des montants importants).
- d'une baisse de la trésorerie de 29,4 millions d'euros en lien avec le remboursement en septembre de l'ancien Crédit Syndiqué,
- d'une baisse du poste « Actifs classés en activités abandonnées » de 2,0 millions d'euros.

III.D.2. Au passif

Les capitaux propres, à 99,3 millions d'euros fin 2022, augmentent de 23,4 millions d'euros du fait principalement du résultat consolidé 2022: +22,7 millions d'euros.

Les passifs financiers courants et non courants, à 86,4 millions d'euros fin 2022, baissent de 44,8 millions d'euros suite au remboursement en septembre de l'ancien Crédit Syndiqué (cf. note 12.1 de l'annexe aux comptes consolidés).

Les provisions, à 5,7 millions d'euros fin 2022, baissent de 2,5 millions d'euros (cf. notes 13 et 14 de l'annexe aux comptes consolidés). La baisse concerne principalement les provisions pour litiges commerciaux.

Les autres passifs (hors passifs financiers et provisions), à 143,8 millions d'euros, baissent de 31,7 millions d'euros (cf. notes 15 et 23 de l'annexe aux comptes consolidés sur les autres passifs courants et les activités abandonnées). L'évolution des autres passifs s'explique principalement par la baisse du montant des RFA à reverser, le remboursement d'un compte courant envers la société ANPF et l'annulation des dettes relatives aux activités abandonnées et devenues sans objet.

III.E. Autres indicateurs

En complément de l'analyse du bilan et du compte de résultat du Groupe Mr.Bricolage, les tableaux ci-dessous permettent de synthétiser les données commerciales et financières.

III.E.1. Données commerciales des Réseaux

Volume d'affaires TTC (1) des réseaux (en millions d'euros)	Nombre de magasins fin 2022	Nombre de magasins fin 2021	2022	2021	Évolution
Enseigne Mr.Bricolage (2)	393	390	1 762,0	1 779,4	-1,0 %
Enseigne Les Briconautes (3)	97	108	247,3	249,9	-1,0 %
Réseau affiliés (4)	430	410	333,9	330,8	+0,9 %
E-commerce (5)	-	-	9,8	6,8	+43,6 %
Total	920	908	2 353,1	2 366,9	-0,6 %

(1) Le volume d'affaires TTC correspond aux ventes toutes taxes incluses réalisées par les magasins qui composent les réseaux, qu'ils soient intégrés ou non, quelle que soit l'enseigne, auxquelles s'ajoute le e-commerce défini au renvoi (5).

(2) Données basées sur 393 magasins sous enseigne Mr.Bricolage, dont 319 en France au 31 décembre 2022.

(3) Estimation du volume d'affaires de 97 magasins sous enseigne Les Briconautes sur la base d'un panel de 67 magasins.

(4) Estimation du volume d'affaires de 430 affiliés Le Club sur la base d'un panel de 32 magasins.

(5) Le volume d'affaires e-commerce correspond aux ventes en ligne livrées à domicile ou retirées dans les magasins sous enseigne Mr.Bricolage en retrait-colis.

Au 1^{er} janvier 2023, le nombre de magasins est porté à 977 reflétant les ralliements d'adhérents et d'affiliés négociés en 2022 pris en compte au 1^{er} janvier 2023 pour des raisons de gestion calendaire et contractuelle.

Le volume d'affaires TTC total des réseaux s'élève à 2,353 milliards d'euros à fin 2022, en légère baisse à surfaces courantes de -0,6 % et en baisse de -2,1 % à magasins comparables. L'enseigne Mr.Bricolage, qui regroupe 393 points de vente, représente 75 % du volume d'affaires total 2022.

III.E.2. Situation financière du Groupe

Dettes Financière Nette (en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Dettes financière brute (a) (hors dettes locatives IFRS 16)	79 473	123 823	(44 350)
Trésorerie brute (b)	51 148	80 544	(29 397)
Autres instruments financiers (c)	4 095	3 267	828
Dettes Financière Nette (a - b - c)	24 230	40 012	(15 781)

Le Crédit syndiqué signé le 16 octobre 2019 a été remboursé le 28 septembre 2022. Un nouveau Crédit syndiqué a été signé à la même date. À partir de cette date, le Groupe s'engage à respecter un niveau de ratio de levier (dette nette sur EBITDA 12 mois). Au 31 décembre 2022, ce ratio est respecté.

Rapport de gestion

Rapport du Conseil d'Administration

À l'Assemblée Générale Mixte du 26 avril 2023

IV – FACTEURS DE RISQUE

La société Mr.Bricolage et le Groupe ont mis en évidence les différents risques auxquels ils peuvent être soumis en fonction de leurs activités.

Le Groupe a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorablement significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats.

Certains risques font l'objet d'un suivi particulier par le Groupe. Ils sont priorisés en première partie.

Les autres risques, qui peuvent également avoir une incidence significative, sont listés dans une seconde partie.

IV.A. Les risques suivis prioritairement par le Groupe

IV.A.1. Risques liés à la concurrence et à la concentration du marché

Le Groupe est présent sur un marché fortement concurrentiel concernant ses activités traditionnelles mais également celle de e-commerce. En France, avec un marché mature, la concurrence est particulièrement forte et active.

- En 2022, le Groupe ITM avec son enseigne Bricomarché, lance son nouveau concept pour offrir une « Nouvelle Expérience Client (NEC) », en version densifiée à Pau dans les Pyrénées-Atlantiques.
- En 2023, le Groupe Adéo, via son enseigne Leroy Merlin, prévoit d'ouvrir en mars 2023 à Villeneuve-d'Ascq dans le Nord, une nouvelle enseigne, baptisée Naterial. Il s'agira d'un espace dédié au marché du jardin et de l'aménagement extérieur mais, encore plus précisément, dédié à Naterial, la marque propre de Leroy Merlin sur ces catégories de produits.
- Le Groupe Kingfisher se tourne également en France vers des magasins de proximité. En effet, l'enseigne Discount du groupe (Brico Dépôt) prépare son concept de proximité et va inaugurer son premier magasin de 1 000 m² en 2023. Il sera basé en périphérie de Cahors, dans le Lot.
- Par ailleurs, la crise sanitaire a renforcé les ventes en ligne et a accéléré la transformation digitale ; les pure players comme Mano Mano continuent à se développer.

Avec 977 points de vente au 1^{er} janvier 2023, le positionnement du Groupe Mr.Bricolage, misant sur la proximité, et via sa stratégie web qui vient en appui des magasins pour permettre une extension de l'offre significative, manifeste la singularité et l'agilité de Mr.Bricolage pour répondre à ces différents risques.

IV.A.2. Risques liés aux réseaux de distribution

Les enseignes du Groupe sont exploitées au travers de contrats appelés « Charte de l'adhérent » pour l'enseigne Mr.Bricolage. Les Briconautes et Les Jardinautes sont quant à eux, liés par un « Contrat d'adhésion Le Club ».

La Charte de l'adhérent prévoit notamment une clause de préemption permettant au Groupe de se porter acquéreur aux conditions de prix identiques des magasins susceptibles d'être cédés à la concurrence.

Si plusieurs résiliations ont lieu sur une même année et qu'elles ne

sont pas compensées par l'arrivée de nouveaux adhérents, cela peut engendrer une perte de revenus pour le Groupe.

Tout nouveau magasin souhaitant prendre l'une des enseignes du Groupe est soumis à une procédure de sélection.

IV.A.3. Risques liés au recouvrement de créances

En 2022, le Groupe a réalisé quasi-exclusivement son chiffre d'affaires auprès d'une clientèle professionnelle, composée des magasins adhérents et des fournisseurs référencés.

Concernant les adhérents, le Groupe réunit régulièrement un Comité de Risque des Créances Adhérents (CRC Adhérents) pour suivre les retards de règlement. Ce comité a tout pouvoir pour décider des mesures permettant le règlement de ses créances et dont l'action permet de constater une diminution de ce risque.

Concernant les fournisseurs référencés, la société Mr.Bricolage demande une étude financière complète pour chaque nouveau référencement et une mise à jour ponctuelle des données sur les fournisseurs déjà référencés. L'analyse de ces données améliore la prévention des risques : ce suivi permet d'anticiper au mieux la défaillance des fournisseurs référencés. Le Groupe a également constitué un Comité de Risque des Créances Fournisseurs (CRC Fournisseurs) pour coordonner les actions en vue de recouvrer les créances sur les fournisseurs référencés.

Le Groupe utilise les services d'une société de notation financière et un abonnement de surveillance juridique. Par ailleurs, le Groupe a mis en place depuis 2021 un outil de gestion du poste client permettant d'automatiser et d'historiser les actions de relances et de réduire les délais de recouvrement.

Concernant la clientèle de particuliers, qui ne représente que 2,7 % du chiffre d'affaires du Groupe, elle est issue de l'activité web. Le risque d'impayé est limité sur cette activité du fait de paiements, de faible valeur unitairement, encaissés d'avance lors de la passation de la commande du client.

Les créances sont décomposées dans la note 8 des comptes consolidés en trois catégories : créances magasins adhérents, créances fournisseurs référencés et autres créances clients.

Il est constaté une baisse des créances clients de 27,7 millions d'euros sur l'exercice 2022. Cette évolution concerne principalement les créances sur les fournisseurs référencés. Ceci s'explique par un niveau des créances exceptionnellement élevé à fin 2021 comportant des factures de régularisation à établir pour des montants importants. En effet, les acomptes facturés en 2021 aux fournisseurs référencés étaient basés sur les achats de l'année précédente, année fortement impactée par l'apparition de la Covid-19. Ces acomptes se sont avérés très inférieurs au montant réellement dû par les fournisseurs du fait d'achats sur l'année 2021 beaucoup plus importants qu'en 2020.

Le taux de provisionnement des créances clients est en légère hausse passant de 0,9 % sur l'exercice 2021 à 1,2 % sur l'exercice 2022. La provision pour dépréciation des comptes clients représente à fin 2022, 0,6 million d'euros, en baisse en valeur de 0,1 million d'euros.

IV.A.4. Risques de liquidité – risques de crédit

Les risques de crédit et de liquidité sont détaillés dans la note 12 des comptes consolidés.

La principale source de financement du Groupe est le Crédit syndiqué. Dans le cadre du refinancement de son endettement, le Groupe a signé le 28 septembre 2022 un nouveau contrat de Crédit syndiqué d'un montant total de 100 000 milliers d'euros. Le montant tiré au 31 décembre 2022 s'élève à 80 000 milliers d'euros. Ce crédit se décompose comme suit: une première tranche de dette sénior de 50 000 milliers d'euros, amortie à hauteur de 60 % sur la période 2023-2026, avec un remboursement in fine de 20 000 milliers d'euros en 2027, une ligne crédit revolving de 30 000 milliers d'euros remboursable in fine en 2027 et un crédit investissement de 20 000 milliers d'euros non tiré au 31 décembre 2022.

Le nouveau Crédit syndiqué prévoit pour le Groupe un engagement financier de respect pour le niveau de ratio de levier (dette financière nette sur EBITDA consolidé 12 mois). Au 31 décembre 2022, ce ratio est respecté.

IV.A.5. Risques liés aux Systèmes d'information

Comme pour la plupart des acteurs économiques, une faille dans les systèmes d'information pourrait avoir un impact direct sur l'activité du Groupe et en conséquence sur son chiffre d'affaires. C'est pourquoi le Groupe a mis en place une infrastructure informatique lui permettant d'assurer la sécurité de ses systèmes d'information. Il met en place des actions et une organisation visant à maintenir cette sécurité. En 2022, un responsable de la sécurité des systèmes d'information (RSSI) a été recruté et un projet de sécurisation de l'identification et des accès a été lancé (IAM).

IV.A.6. Risques liés à la conjoncture

En 2022, malgré un contexte économique complexe au niveau national (hausse des taux d'intérêt, inflation importante qui affecte le pouvoir d'achat des ménages français) et à l'international (tensions très fortes sur le prix des matières premières et de l'énergie, conflit russo-ukrainien), le marché du bricolage est resté relativement dynamique, en particulier sur le 2^{ème} semestre de l'année 2022. La Banque de France a d'ailleurs publié un marché des grandes surfaces de bricolage en France en 2022 (cumul 12 mois à fin décembre 2022) quasiment stable à -0,3 %.

Malgré la quasi-stabilité du marché en 2022, cette conjoncture a un impact direct sur les coûts des produits; cela pourrait être un frein pour les consommateurs.

De plus, les nouvelles réglementations environnementales créent un risque supplémentaire pour l'ensemble des acteurs du marché. En effet, comme le Décret tertiaire par exemple peut conduire à la raréfaction du foncier. La concurrence entre les enseignes pour l'ouverture de points de vente va s'en trouver accrue et les coûts d'investissement et d'exploitation des magasins vont mécaniquement augmenter.

IV.B. Les autres risques

Pour en faciliter le suivi, ceux-ci sont classés par catégorie :

- les risques opérationnels,
- les risques juridiques,
- les risques industriels et liés à l'environnement,
- les risques de marché.

Compte tenu de leur diversité, ces risques sont gérés de façon pragmatique à un niveau centralisé.

La société Mr.Bricolage et le Groupe n'ont pas décelé d'autres facteurs de risques.

IV.B.1. IV.B.1 Risques opérationnels

IV.B.1.a. Risques liés à l'approvisionnement

Le Groupe n'a pas de dépendance particulière auprès des fournisseurs référencés au titre de contrats d'approvisionnement, et veille à ne pas prendre d'engagement le conduisant à dépendre de façon significative d'un ou plusieurs contractants. Des procédures internes de référencement des produits (qualité,...) et des fournisseurs (solvabilité, capacités de production,...) sont en vigueur dans le Groupe; leur bonne application est contrôlée par les équipes achats et qualité.

Pour rappel, les magasins sous enseigne s'approvisionnent en grande majorité auprès des fournisseurs référencés par la Centrale, soit en direct, soit par l'intermédiaire des entrepôts du Groupe. Deux fournisseurs représentent plus de 3 % des volumes d'achats référencés totaux des réseaux, et 15 autres fournisseurs représentent individuellement plus de 1 % des volumes d'achats référencés totaux des réseaux.

La société considère qu'elle ne supporte pas de risque significatif à cet égard et que dans tous les cas, la défaillance d'un ou de plusieurs fournisseurs devrait rapidement être suppléée par d'autres fournisseurs déjà référencés, sans qu'il y ait d'effet direct significatif. Il en est de même pour les achats auprès des fournisseurs référencés qui sont effectués directement par les entrepôts.

Les tensions actuelles sont explicitées dans le paragraphe IV.A.6 « Risques liés à la conjoncture », ci-dessus.

IV.B.1.b. Risques liés aux marques et enseignes

Le Groupe est propriétaire des marques et enseignes qu'il exploite, notamment Mr.Bricolage, Les Briconautes, Les Jardinautes et Inventiv, et n'a pas de dépendance particulière à l'égard de brevets et licences. La propriété de marques et enseignes supporte naturellement un risque de copie, de contrefaçon et/ou de concurrence déloyale sur lesquelles Mr.Bricolage opère une surveillance régulière.

IV.B.1.c. Risques liés aux actifs d'exploitation

Le Groupe détient ou est bénéficiaire par le biais de contrats, notamment de location-financement, de tous les actifs nécessaires à son exploitation et ne se trouve pas en situation de dépendance par rapport à d'autres sociétés. Les stocks sont constitués essentiellement de produits permanents et les risques d'invendus sur ces produits font l'objet d'une provision représentant 14 % de la valeur brute des stocks au 31 décembre 2022 (cf. note 7 de l'annexe aux comptes consolidés). Le taux de rotation constaté en 2022 est entre deux à trois mois pour les stocks des entrepôts.

IV.B.1.d. Risques sociaux

Le Groupe estime que les risques sociaux sont limités aux risques usuels des sociétés de services, de distribution et de logistique en France. Ils sont évalués par l'équipe des ressources humaines en

Rapport de gestion

Rapport du Conseil d'Administration

À l'Assemblée Générale Mixte du 26 avril 2023

établissant un contact régulier avec les salariés et ses représentants, qui va bien souvent au-delà des simples obligations légales lui permettant ainsi de mettre en place les améliorations éventuellement nécessaires.

IV.B.2. Risques juridiques

Le Groupe a mis en place au sein de la Direction Juridique une organisation lui permettant de gérer de façon centralisée les risques de nature juridique.

La Direction Juridique dispose de l'expertise et des outils nécessaires et fait appel, pour prévenir les risques de litiges, contentieux et non-respect des législations applicables, à des avocats et conseils spécialisés sur toutes les opérations jugées stratégiques et sur tous les contrats spécifiques, et fait valider en amont par ceux-ci tous les contrats types qu'elle est amenée à utiliser régulièrement dans l'exercice des différentes activités du Groupe.

IV.B.2.a. Litiges et contentieux

Dans le cadre de ses activités normales, le Groupe est impliqué dans divers contentieux et procédures et est soumis à différents contrôles administratifs.

La gestion des litiges et contentieux est assumée par la Direction Juridique en étroite liaison avec des avocats et conseils spécialisés.

La société et ses filiales ont provisionné tout litige ou contentieux dont elles estiment qu'il est susceptible de présenter un risque, à hauteur de leur estimation réalisée sur la base d'une analyse individuelle en collaboration avec leurs conseils extérieurs.

À la connaissance de la société, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du Groupe.

Pour plus d'informations sur la méthode de provisionnement des litiges ainsi que sur le détail des provisions, se reporter à la note 13 de l'annexe aux comptes consolidés sur les provisions.

IV.B.2.b. Législations applicables

La Direction Juridique, avec l'assistance de conseils extérieurs, joue un rôle de veille permanente quant aux évolutions des textes législatifs ou réglementaires et de la jurisprudence notamment en matière de relations entre la grande distribution et les fournisseurs, de promotion des ventes et dans le cadre de la négociation de contrats Groupe avec des prestataires extérieurs.

En outre, le Groupe s'est doté d'un Délégué à la Protection des Données dont le rôle est de s'assurer du respect du « Règlement Général sur la Protection des Données ».

IV.B.2.c. Risques industriels, environnementaux et de sécurité

Risques industriels

Aucune des sociétés du Groupe ne réalise la fabrication des produits vendus par les magasins. La société ne supporte donc pas à ce titre de risque industriel. La fabrication des produits à marque de distributeur

(MDD) appartenant au Groupe est confiée à des fournisseurs et ne représente pas un risque industriel en tant que tel pour le Groupe.

Risques environnementaux et de sécurité

De manière générale, toutes les sociétés du Groupe veillent à ce que les conditions réglementaires en matière d'environnement et de sécurité soient respectées.

Les risques potentiels de l'entreprise en matière d'environnement (pollutions des sols et sous-sols, de l'air et de l'eau) et/ou de sécurité (dommages aux biens et aux personnes), dans les entrepôts sont les suivants :

- l'incendie : pour faire face à ce risque, le Groupe met en place un certain nombre de mesures et matériels de prévention. Les entrepôts de Voivres et L'Hospitalet bénéficient de locaux en conformité réglementaire pour le stockage des produits dangereux (rétention complète,...). Les matériels et documents sont périodiquement contrôlés.
- le déversement accidentel : pour faire face à ce risque, le Groupe a mis en place un certain nombre de mesures de prévention physique au niveau des entrepôts,
- l'explosion : pour diminuer ce risque, le Groupe procède à intervalles réguliers au contrôle des installations utilisant du gaz et du GPL. Par ailleurs, conformément aux obligations en vigueur, les entrepôts stockent les aérosols dans des cages spécifiques fermées,
- une pollution atmosphérique, conséquence possible d'un dysfonctionnement des brûleurs des chaudières ou d'une fuite sur le circuit de climatisation. Le Groupe fait procéder à des contrôles périodiques des installations concernées par des prestataires extérieurs agréés et/ou des techniciens compétents selon les obligations.

IV.B.3. Risques de marché (taux, change, actions)

La gestion des risques de marché (taux, change, actions) est détaillée dans les notes 12 et 18 des comptes consolidés.

Concernant la gestion du risque de taux, le nouveau contrat de Crédit syndiqué signé le 28 septembre 2022 impose une couverture de 66,67 % minimum du montant total de l'encours du prêt refinancement (50000 milliers d'euros) sur une durée minimum de 3 ans à compter de la date de signature du contrat. Le Groupe a négocié courant décembre, de nouvelles couvertures auprès de deux partenaires bancaires : les couvertures mises en place couvrent 33335 milliers d'euros au 31 décembre 2022 (CAP avec une garantie à taux plafond à 0 %) soit 66,67 % de l'encours du prêt refinancement et sont à échéance du 30 septembre 2025 (soit une durée de 3 ans). Les couvertures ont pour seul objectif de couvrir la dette financière du Groupe à l'exposition des fluctuations des taux variables. La note 18.2 de l'annexe aux comptes consolidés détaille l'exposition au risque de taux.

Concernant la gestion du risque de change, le Groupe a recours à des instruments financiers, des achats à terme et des options de change dans le seul objectif de couvrir les achats de marchandises effectués en dehors de la zone euro. Les achats effectués en dollars US (seule devise étrangère utilisée par le Groupe) représentent environ 15,0 % des achats du Groupe. Les couvertures mises en place permettent de limiter l'exposition du Groupe à la variation du cours du dollar US.

Le calcul de la position nette après gestion et de l'exposition à la hausse des taux de change est détaillé dans la note 18.3 de l'annexe aux comptes consolidés.

Concernant la gestion du risque sur actions, aucun risque significatif pour le Groupe sur le marché des actions n'est à signaler.

Concernant le risque sur valeur mobilière de placement, le Groupe peut effectuer des placements sur valeurs mobilières lorsque la trésorerie est excédentaire selon les conditions de marché. La politique du Groupe est d'investir uniquement sur des valeurs mobilières de placement avec capital garanti, le risque est donc non significatif.

IV.C. Impact social et environnemental de l'activité et lutte contre les discriminations - engagements de la société en faveur de l'économie circulaire

En application des dispositions de l'article L 225-102-1 IV du Code de commerce, notre société n'est pas tenue de publier de déclarations de performance extra-financière dès lors qu'elle est incluse dans les comptes consolidés de notre société mère, qui publie elle-même une déclaration consolidée de performance extra-financière.

V – LES CHIFFRES SOCIAUX EN 2022 – EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ MR.BRICOLAGE

V.A. Analyse générale de l'activité

Les ressources de la société sont basées sur les volumes d'activité de l'ensemble des magasins sous enseigne.

Elles se composent notamment :

- de ressources en provenance des magasins :
 - des cotisations contractuellement versées par les magasins adhérents, calculées sur la base de leur volume d'affaires ou d'achats réalisés, par application de barèmes fixes ou dégressifs,
 - des royalties contractuellement versées par les magasins implantés hors de France,
 - de la marge réalisée sur les produits ou prestations de services destinés aux magasins (articles publicitaires, articles de bricolage, systèmes d'information) ;
- de ressources en provenance des fournisseurs :
 - des prestations de services centrale basées sur les volumes d'achats réalisés par les magasins auprès de fournisseurs référencés,
 - des prestations de services qualité basées sur les volumes d'achats de produits à marque propre réalisés par l'ensemble des magasins,
 - des prestations de services de coopération commerciale négociées auprès des fournisseurs,
- de ressources en provenance de l'activité e-commerce (ventes de marchandises).

V.B. L'exploitation

Le chiffre d'affaires de la société Mr.Bricolage s'est établi à 114,7 millions d'euros au 31 décembre 2022, en hausse de 0,2 % par rapport à 2021.

Le résultat d'exploitation s'élève à 11,5 millions d'euros en 2022 en baisse de 40 %. Cette baisse de résultat de 7,7 millions d'euros s'explique principalement par la prise en charge de coûts exceptionnels de déploiement de solutions informatiques engagés dans le cadre de la refonte totale des systèmes d'information du Groupe et par la hausse des frais de personnel. Cette évolution est en partie compensée par la reprise de provisions pour litiges clos en cours d'exercice avec un dénouement favorable pour la société.

Le résultat financier s'élève au 31 décembre 2022 à -9,5 millions d'euros (contre -0,9 million d'euros à fin 2021). La variation s'explique principalement par l'impact de la comptabilisation des malis constatés suite aux opérations de Transmission Universelle de Patrimoine, mais neutralisés dans le résultat exceptionnel par des reprises de provisions pour situation nette négative.

Le résultat exceptionnel s'élève à +20,6 millions d'euros en 2022, intégrant notamment l'impact des reprises de provisions pour dépréciations des situations nettes négatives des sociétés qui ont fait l'objet d'une Transmission Universelle de Patrimoine au profit de Mr.Bricolage SA.

En 2022, la société constate une charge d'impôt de 0,4 million d'euros incluant l'économie d'impôt générée par l'intégration fiscale dont Mr.Bricolage SA est société tête de groupe. En 2021, la société avait constaté une charge d'impôt de 0,8 million d'euros.

Compte tenu des éléments ci-dessus, de la participation qui s'élève, en 2022, à 1,5 million d'euros, le résultat net s'établit en 2022 à +20,9 millions d'euros contre +27,5 millions d'euros en 2021.

V.C. Le bilan

Le total du bilan 2022 s'élève à 334 millions d'euros contre 408,1 millions en 2021.

V.C.1. À l'actif

Le total de l'actif net immobilisé, arrêté à 156,1 millions d'euros à fin 2021, est de 154,5 millions d'euros fin 2022. La variation s'explique principalement par l'annulation des titres des 3 sociétés ayant fait l'objet d'une Transmission Universelle de Patrimoine en 2022 au profit de Mr.Bricolage SA.

L'actif circulant s'élève à fin 2022 à 179 millions d'euros contre 252 millions d'euros en 2021. Cette baisse de 73 millions d'euros s'explique principalement par la baisse des postes Disponibilités pour 44 millions d'euros (expliqué par le remboursement en septembre de l'ancien Crédit Syndiqué) et Clients pour 29 millions d'euros (contrairement à 2022, les acomptes facturés en 2021 aux fournisseurs référencés étaient insuffisants ce qui a entraîné la constatation, à fin 2021, de créances restant à facturer pour des montants importants).

L'ensemble de ces mouvements est détaillé dans les notes 1 à 7 de l'annexe aux comptes sociaux de Mr.Bricolage SA.

Rapport de gestion

Rapport du Conseil d'Administration

À l'Assemblée Générale Mixte du 26 avril 2023

V.C.2. Au passif

Les capitaux propres atteignent 63,9 millions d'euros fin 2022 contre 43,3 millions d'euros fin 2021, compte tenu du résultat net de 2022 de +20,9 millions d'euros.

Les provisions pour risques et charges diminuent, passant de 91,7 millions d'euros en 2021 à 72 millions d'euros en 2022.

Le total des dettes s'élève à 198 millions d'euros au 31 décembre 2022 contre 273 millions d'euros au 31 décembre 2021, soit une baisse de 75 millions d'euros avec les principaux mouvements suivants :

- -44 millions en dettes financières suite au remboursement de l'ancien Crédit Syndiqué,
- -3 millions en dettes fournisseurs,
- -7 millions en dettes fiscales et sociales,
- -22 millions en autres dettes tenant compte notamment de l'évolution des comptes courants d'intégration fiscale et des RFA à reverser.

L'ensemble de ces mouvements est détaillé dans les notes 8 à 12 de l'annexe aux comptes sociaux de Mr.Bricolage SA.

Tableau des délais de paiement des fournisseurs et des clients

En application des dispositions du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, conformément aux modèles établis par l'arrêté du 20 mars 2017 des délais de paiement de nos fournisseurs et clients, faisant apparaître les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu :

Factures reçues (hors avoirs) non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
		1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
	Nombre de factures concernées	NON APPLICABLE				218
(A)	Montant total des factures concernées (TTC)	63 038 €	90 611 €	714 €	600 186 €	754 549 €
Tranches de retard de paiement	Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)	0,08 %	0,12 %	0,00 %	0,79 %	1,00 %
(B)	Nombre de factures exclues					0
Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées	Montant total des factures exclues (TTC)					0,00 €
(C)	Délai de paiement utilisé pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels: 45 jours fin de mois				
Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal)						

Factures émises (hors avoirs) non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
		1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
	Nombre de factures concernées	NON APPLICABLE				679
(A)	Montant total des factures concernées (TTC)	3 277 446 €	130 736 €	12 179 €	2 991 651 €	6 412 013 €
Tranches de retard de paiement	Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)	2,38 %	0,09 %	0,01 %	2,17 %	4,66 %
(B)	Nombre de factures exclues					0
Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées	Montant total des factures exclues (TTC)					0,00 €
(C)	Délai de paiement utilisé pour le calcul des retards de paiement					Délais légaux
Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal)						

V.D. Affectation du résultat

Il est proposé d'imputer l'intégralité du bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022, soit la somme de 20 849 557,20 euros sur le compte « Report à nouveau » qui sera ainsi ramené à un montant débiteur de 49 892 496,32 euros.

V.E. Distributions antérieures des dividendes

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé le montant des dividendes distribués au titre des trois précédents exercices. Aucun dividende ou revenu n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

V.F. Prises de participations

La société Mr.Bricolage a souscrit au capital de la société Seine Partners à hauteur de 5,66 % le 25 mars 2022, puis a porté sa participation à hauteur de 16,67 % suite à une augmentation de capital le 2 août 2022.

V.G. L'activité des filiales et participations par branche d'activité sur l'exercice 2022

Mr.Bricolage SA contrôle, au 31 décembre 2022, au sens de l'article L.233-2 du Code de commerce, les sociétés figurant dans le tableau annexé en note 23 des comptes sociaux.

En pratique, outre son activité économique propre, la société Mr.Bricolage détient des participations directes dans les principales sociétés du périmètre de consolidation.

La liste des sociétés contrôlées directement ou indirectement par Mr.Bricolage SA est détaillée dans la note 25 de l'annexe aux comptes consolidés.

Les principales entités constituant le Groupe sont, outre la société Mr.Bricolage, les sociétés Le Club et MB Log.

Les données indiquées dans les tableaux ci-dessous sont exprimées en milliers d'euros.

Le Club

Activité : centrale de référencement pour l'enseigne Les Briconautes et les affiliés

	Chiffre d'affaires HT	Résultat d'exploitation	Total bilan
2022	19 139	10 687	33 450
2021	19 783	11 872	35 419

MB Log

Activité : vente de marchandises auprès du réseau

	Chiffre d'affaires HT	Résultat d'exploitation	Total bilan
2022	207 183	2 028	81 181
2021	200 689	3 237	71 753

Au cours de la période, la société MB Log a absorbé, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2022, la société MBI (filiale détenue également à 100 % par Mr.Bricolage SA)

La note 23 de l'annexe aux comptes sociaux de Mr.Bricolage SA relative à ses participations et la note 4 de l'annexe aux comptes consolidés du Groupe relative aux sociétés mises en équivalence, donnent un complément d'informations financières.

En Belgique, la société Mr.Bricolage détient 35 % du capital de la société Prova, centrale belge gérant, au 31 décembre 2022, 44 magasins sous enseigne Mr.Bricolage. Le groupe Prova compte 10 magasins intégrés et 34 magasins adhérents.

Le réseau belge a réalisé un chiffre d'affaires TTC de 163,9 millions d'euros en 2022 en décroissance de -5,5 % par rapport à 2021. Le groupe a enregistré un résultat net retraité de 6,7 millions d'euros en 2022, contre 8,8 millions en 2021.

Mr.Bricolage SA détient 16,67 % du capital de la société Seine Partner SAS dont l'objet est la création d'une plateforme de mise en relation sur internet d'acheteurs et de vendeurs particuliers de bricolage et de jardinage de seconde main.

V.H. Transactions avec les parties liées

Les opérations réalisées avec les parties liées sont énoncées au sein de ce rapport dans la note 13 de l'Annexe aux comptes sociaux et dans la note 19.2 de l'Annexe aux comptes consolidés.

VI – ÉVÉNEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE

Aucun évènement significatif n'est survenu depuis la clôture.

Rapport de gestion

Rapport du Conseil d'Administration

À l'Assemblée Générale Mixte du 26 avril 2023

VII – INFORMATIONS RELATIVES À L'ACTIONNARIAT AU 31 DÉCEMBRE 2022

En application des dispositions de l'article L.233-13 du Code de commerce, nous vous signalons l'identité des personnes physiques ou morales connues de la société détenant directement ou indirectement, au 31 décembre 2022, plus de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 30 %, 33,33 %, 50 %, 66,66 %, 90 % ou 95 % du capital social ou des droits de vote aux Assemblées Générales.

Les informations ci-dessous proviennent du suivi des actionnaires au nominatif au 31 décembre 2022 et font apparaître les actionnaires au porteur ayant déclaré un franchissement de seuils.

Au 31 décembre 2022, la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

ACTIONNARIAT	31/12/2022					
	Nb d'actions	% du capital	Nb total droits de vote	% des droits de vote brut	Nb de droits de vote exerçable en Assemblée	% des droits de vote réel
SIMB	5 623 312	54,13 %	11 207 537	66,29 %	11 207 537	66,91 %
SIFA	493 450	4,75 %	986 900	5,84 %	986 900	5,89 %
SIFI	131 894	1,27 %	263 788	1,56 %	263 788	1,57 %
Sous Total (I)	6 248 656	60,15%	12 458 225	73,69%	12 458 225	74,38%
Michel Tabur	332	NS	664	NS	664	NS
Forcole	205 167	1,98 %	410 334	2,43 %	410 334	2,45 %
Sous Total (II)	205 499	1,98%	410 998	2,43%	410 998	2,45%
Total Concertiste (III) = (I) + (II)	6 454 155	62,13 %	12 869 223	76,12 %	12 869 223	76,83 %
Auto détention	156 227	1,50 %	156 227	0,92 %	-	-
Public	3 777 373	36,36 %	3 880 127	22,95 %	3 880 127	23,17 %
Dont Keren (1)	501 468	4,83 %	501 468	2,97 %	501 468	2,99 %
Dont Amiral Gestion (2)	1 055 172	10,16 %	1 055 172	6,24 %	1 055 172	6,30 %
Dont FMR LLC (3)	1 136 000	10,94%	1 136 000	6,72%	1 136 000	6,78%
Dont Dimensional Fund Advisor (4)	45 356	0,44%	45 356	0,27%	45 356	0,27%
Dont FCP Mr Bricolage (actionnariat salarié)	129 990	1,25 %	208 396	1,23 %	208 396	1,24 %
Total	10 387 755	100 %	16 905 577	100 %	16 749 350	100,00 %

(1) Sur la base de l'information de franchissement de seuil en date du 14 janvier 2019 de la société Keren Finances

(2) Sur la base de l'information de franchissement de seuil en date du 2 août 2021 de la société Amiral Gestion.

(3) Sur la base de l'information de franchissement de seuil en date du 26 juillet 2013 de la société FMR LLC (Fidelity Investments).

(4) Sur la base de l'information de franchissement de seuil en date du 20 décembre 2019 de la société Dimensional.

NS: Non significatif

VII.A. Modifications de l'actionnariat au cours de l'exercice 2022

Au cours de l'exercice 2022, la société Mr.Bricolage a été destinataire de plusieurs notifications relatives à des franchissements de seuils légaux et statutaires.

Le FCPE Mr.Bricolage a déclaré à la société :

- détenir 168 279 droits de vote et avoir franchi à la baisse le seuil de 1 % des droits de vote de la société Mr.Bricolage, par courrier du 8 février 2022,
- détenir 170 133 droits de vote et avoir franchi à la hausse le seuil

de 1 % des droits de vote de la société Mr.Bricolage, par courrier du 1^{er} mars 2022,

- détenir 167 853 droits de vote et avoir franchi à la baisse le seuil de 1 % des droits de vote de la société Mr.Bricolage, par courrier du 21 mars 2022,
- détenir 171 699 droits de vote et avoir franchi à la hausse le seuil de 1 % des droits de vote de la société Mr.Bricolage, par courrier du 17 mai 2022,
- détenir 203 264 droits de vote et avoir franchi à la hausse le seuil de 1 % des titres de la société Mr.Bricolage, par courrier du 26 mai 2022.

VII.B. Action de concert – Expiration du pacte d'actionnaires

Par courrier reçu le 12 avril 2013, l'Autorité des Marchés Financiers a été informée de la dénonciation du pacte d'actionnaires existant entre Monsieur Michel Tabur, Madame Janine Tabur, la Société Civile Patrimoniale et Financière Tabur (SCPFT) et la société Forcole d'une part, les sociétés Dicarol Investissement et Elimel Investissement d'autre part, et les sociétés SIMB, SIFA et SIFI, de troisième part, au résultat de laquelle le pacte est arrivé à expiration le 10 mars 2013 [...] (Avis AMF 213C0466).

Les négociations entreprises entre les parties ont abouti à la décision commune de ne pas conclure un nouveau pacte d'actionnaires.

Les parties ont précisé que l'absence de pacte ne remet pas en cause l'action de concert existant entre elles, vis-à-vis de la société Mr.Bricolage (Avis AMF 213C0634).

Le rachat des 2 350 000 actions MR BRICOLAGE de la famille Tabur par le Groupe ANPF le 8 juillet 2016 ne remet pas en cause l'action de concert existant entre le Groupe ANPF et Monsieur Michel Tabur, nonobstant les cessions réalisées par les membres de sa famille (Avis AMF 216C1385).

La démission de Monsieur Michel Tabur, sur l'exercice 2022, de son mandat d'administrateur ne remet pas en cause l'action de concert.

VIII – DISPOSITIONS COMPLÉMENTAIRES AU 31 DÉCEMBRE 2022

VIII.A. Engagement de conservation de titres (article 885 I Bis du Code Général des Impôts)

Au 31 décembre 2022, il n'existe aucun engagement de conservation de titres à la connaissance de la société.

VIII.B. Les actions auto-détenues dans le cadre d'un programme de rachat d'actions (L.225-211 alinéa 2 du Code de commerce)

VIII.B.1. Autorisation en cours

La société Mr.Bricolage a renouvelé lors de son Assemblée Générale du 27 avril 2022 l'autorisation conférée au Conseil d'Administration, pour une période de dix-huit mois, de procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Les acquisitions peuvent être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action MR BRICOLAGE par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la pratique admise par la réglementation, étant précisé que dans ce cadre, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite susvisée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues,

- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou de plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la dans les participations aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe,
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée ou à conférer par l'Assemblée Générale extraordinaire.

Ces achats d'actions peuvent être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'Administration appréciera.

La société s'est réservé le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

L'Assemblée a fixé le prix maximum d'achat à 20 € par action, soit un montant total maximum de l'opération de 20 775 500 euros.

VIII.B.2. Bilan du programme au cours de l'exercice 2022

Conformément aux dispositions de l'article L.225-211 alinéa 2 du Code de commerce, il est précisé que la société a procédé, au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2022 à l'acquisition en bourse de 58 068 actions au cours moyen de 10,051493 euros et à la cession en bourse de 51 882 actions au cours moyen de 10,269283 euros en vue de poursuivre l'objectif « animation de la liquidité de l'action MR BRICOLAGE par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité ».

À la clôture de l'exercice 2022, le nombre des actions inscrites au nom de la société était ainsi de 156 227 actions dont 55 071 actions (soit 0,53 % du capital social) affectées à l'actionnariat salarié, 25 422 actions (soit 0,25 % du capital social) affectées à l'objectif de liquidité et 75 734 actions (soit 0,73 % du capital social) affectées à l'objectif de croissance externe.

Ce nombre d'actions d'une valeur nominale globale de 499 926,40 euros représentait 1,50 % du capital social au 31 décembre 2022. Il n'y a eu aucune utilisation d'actions autodétenues en cours de l'exercice 2021.

Aucune réallocation d'action à un autre objectif n'a été effectuée au cours de l'exercice.

En 2022, aucun frais de négociation n'a été supporté.

VIII.C. Actions d'autocontrôle, participations croisées, aliénation de participation croisée (Articles L.233-13, L.233-29, L.233-30 et R.233-19 du Code de commerce)

Néant.

Rapport de gestion

Rapport du Conseil d'Administration

À l'Assemblée Générale Mixte du 26 avril 2023

VIII.D. État de la participation des salariés au capital de la société Mr.Bricolage au 31 décembre 2022

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, il est précisé que les salariés du Groupe, par l'intermédiaire du FCPE MR BRICOLAGE, détenaient 129 990 actions (1,25 % du capital de la société) au 31 décembre 2022.

VIII.E. Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 39-4 et 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses et charges non déductibles du résultat fiscal pour un montant de 112 398 euros.

VIII.F. Activités de recherche et de développement (Article L.232-1 du Code de commerce)

Dans le cadre de ses activités, la société Mr.Bricolage a engagé des frais de recherche et de développement principalement dans le domaine informatique.

VIII.G. Injonctions, sanctions prononcées par le Conseil de la Concurrence pour des pratiques anti-concurrentielles (Article L.464-2 du Code de commerce)

Néant.

VIII.H. Opérations des dirigeants et des personnes mentionnées à l'Article L.621-18-2 du Code monétaire et Financier sur les titres de la société

Néant.

Le Conseil d'Administration

Le 15 mars 2023

ANNEXES

- Tableau des résultats des cinq derniers exercices
- Rapport sur le Gouvernement d'entreprise

Rapport de gestion

Résultat des cinq derniers exercices

RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES					
Date d'arrêté	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social (en euros)	33 240 816	33 240 816	33 240 816	33 240 816	33 240 816
Nombre d'actions					
- ordinaires	10 387 755	10 387 755	10 387 755	10 387 755	10 387 755
- à dividende prioritaire	-	-	-	-	-
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
- par droit de souscription	0	0	0	0	0
OPÉRATIONS ET RÉSULTATS (en euros)					
Chiffre d'affaires hors taxes	114 709 962	114 470 510	105 497 243	98 844 915	108 532 184
Résultat avant impôt, participation, amortissements et provisions	5 996 092	13 992 359	77 840 241	(12 179 774)	6 534 662
Impôts sur les bénéfices	355 345	806 623	(851 715)	(1 995 583)	(3 266 688)
Participation des salariés	1 500 574	1 224 163	524 482	321 109	94 561
Dotations amortissements et provisions	(16 709 384)	(15 518 746)	(2 465 994)	19 577 273	213 639 564
Résultat net	20 849 557	27 480 318	80 244 795	(30 082 574)	(203 932 775)
Résultat distribué (1)	0	0	0	0	0
RÉSULTAT PAR ACTION (en euros)					
Résultat après impôt, participation, avant dotations amortissements et provisions	0,40	1,15	7,49	(1,01)	0,93
Résultat après impôt, participation, dotations amortissements et provisions	2,01	2,65	7,72	(2,90)	(19,63)
Dividende attribué (1)	0	0	0	0	0
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	323,00	297,83	295,08	334,35	369,52
Masse salariale (en euros)	18 633 476	16 401 068	16 409 241	18 042 073	18 333 905
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	9 673 665	8 522 569	8 245 384	8 762 470	8 902 328

(1) pour l'exercice dont les comptes sont soumis à l'Assemblée Générale, les dividendes correspondent à ceux proposés par le Conseil d'Administration.